

1. Débitrice: Scierie Goy SA, -, 1325 Vaulion

2. Remarques: Fixation de l'assemblée des créanciers (art. 301)

Le commissaire au sursis: J. Lauber, Agent d'affaires breveté, 1002 Lausanne

Les créanciers sont convoqués en assemblée des créanciers le lundi 24 novembre à 10 h. dans une salle du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, rue des Moulins 8, à Yverdon.

Les créanciers peuvent consulter les pièces durant les vingt jours précédant l'assemblée des créanciers au bureau du Commissaire au sursis Jacques Lauber, agent d'affaires breveté, rue du Midi 4, à Lausanne, sur rendez-vous.

Jacques Lauber
1002 Lausanne

(01210106)